

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CHEVILLY (Loiret)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le **Mercredi 23 septembre 2026 à 19 heures 00**

Affiché le 16 septembre 2026

ORDRE DU JOUR

Session-----ordinaire

OBJET DE LA SÉANCE

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2026

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

1. Affaires générales

- Conseil en Énergie Partagé (CEP) entre la commune et l'ADIL 45-28 (Agence Départementale d'Information sur le Logement)
- Location des salles communales : règlements intérieurs et annexes

2. Finances

- Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)
- Fixation du prix de cession de luminaires

3. Points divers

Fait à Chevilly, le 16 septembre 2026

Le Maire,

Dominique LORCET

